

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE

DE

LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES

13, Route de Choisy

BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.22

**ARRETE DU MAIRE
S.T. N° 2019.131 PR
TECHNIQUES**

— — — — —

Provisoire règlementant la circulation
Route de la Paris

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU la demande formulée par l'entreprise DURET RESEAUX, dont le siège est sis 18 rue du Pré Faucon – Parc des Glaisins – 74940 ANNECY LE VIEUX pour le compte d'Orange,

CONSIDERANT les travaux de tirage de câbles fibre optique pour l'opérateur Orange, il nécessite de règlementer la circulation route de Paris du supermarché Casino, à **partir du lundi 25 novembre 2019 jusqu'au vendredi 10 janvier 2019 inclus.**

ARRETE.

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée, route de la Paris au droit du supermarché Casino à partir du lundi 25 novembre 2019 jusqu'au vendredi 10 janvier 2019 inclus.

ARTICLE 2 : La circulation se fera par chaussée rétrécie. Si les travaux présentent des difficultés, la circulation se fera par circulation alternée et sera réglée manuellement.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des Services Municipaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services Municipaux de la Commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

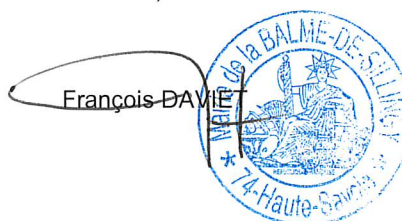
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Usses,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DURET RESAUX,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 13 novembre 2019

Le Maire,

François DAVIET



Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet arrêté